



## Vente et dossier de surendettement

Par **lefebvre**, le **04/08/2008** à **08:38**

nous avons un dossier de surendettement depuis 2006, je souhaite vendre ma maison pour épurer mes dettes quelles sont les démarches a faire auprès de la BDF.  
MERC!

Par **Patricia**, le **04/08/2008** à **11:36**

Bonjour,  
Allez à la BdeF service surendettement les prévenir de votre intention.  
Tous changements de nature familiale ou financière doit leur être signalés.  
- Si le produit de la vente est suffisant pour payer tous les créanciers, le juge prononce la clôture de la procédure  
- Si il est insuffisant, le juge prononce la clôture de la procédure pour insuffisant d'actif (dettes toujours en cours de remboursement).